



Édito du Maire

Les origines de l'Église Saint Martin de Erre remontent dès avant 1123, le village appartenant à l'Abbaye de Marchiennes. Elle fut reconstruite à plusieurs reprises et l'édifice actuel date des campagnes de travaux du XVIIIème siècle.

De 2015 à 2016, la Municipalité a entrepris la restauration extérieure de l'Église. La découverte de la mérule a imposé de nouveaux travaux, à l'intérieur cette fois.

L'Association Gestion Nouvelle lance aujourd'hui une souscription pour la restauration et l'aménagement intérieur de l'édifice. Vous pouvez adresser vos dons ou participer aux différentes collectes qui seront organisées sous l'égide de :

Association Gestion Nouvelle

Loi 1901

Mairie de Erre

AGENDA

Décembre

- 5** : Journée nationale d'hommage aux " morts pour la France ". Cour de la Mairie à 17 H
- 13** : Noël Eklektik
- 14** : Spectacle de Noël pour les enfants de l'école
- 16** : Concert de l'harmonie Municipale et remise des diplômes
- 16** : Noël du Foot
- 16** : Distribution du colis des Aînés
- 19** : Retrait en Mairie du colis des bénéficiaires RSA de 10 h à 12 h
- 28** : Don du sang à Marchiennes

INVITATION

Alain PAKOSZ, votre Maire

Les Adjointes et Conseillers Municipaux,

ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux

du Maire organisée à la salle des fêtes

Vendredi 5 janvier 2018 à 18 h 30



REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30.

Etaient présents : Alain Pakosz - Jean-François Daly - Patrick Verdin - Rolande Grolier - Michel Koniusz Francis Senechal - Edouarine Pecqueur - Nadine Leclercq - Michel Tiefenbach - Nathalie Evrard - Martine Roussel.

Excusées : Claudine Gorguet (procuration à Alain Pakosz)

Christelle Rutkowski (procuration à Nadine Leclercq)

Absents : Aurore Baudoyer - Hervé Richard.

Secrétaire de séance : Nathalie Evrard.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle de la mairie), sous la présidence de Monsieur Alain Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 30/06/2017, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Délibérations

I - 1 : Il est proposé d'accepter les décisions modificatives suivantes : opérations d'ordre

En dépenses :

Art 2312 (041) 1 997.63 €

Art 2313 (041) 9 420.00 €

Art 2315 (041) 71 539.85 €

En recettes :

Art 2031 (041) 9 420.00 €

Art 2313 (041) 1 997.63 €

Art 2313 (041) 71 539.85 €

Soit une régularisation totale de 82 957.48 €

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 2 : M. le Maire expose qu'une redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été instituée par Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015. Ainsi chaque année GRDF doit à la commune une redevance annuelle de passage qui tient compte de la longueur des canalisations. Il souligne en outre que cette délibération annulera la n° 38 où une erreur de calcul a été relevée de la part de GRDF. Le CM est appelé à donner son avis par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 3 : Redevance d'occupation du domaine public par GRDF. Il est proposé au CM d'accepter l'état des sommes dues soit 28.56 € pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux.

Le CM est appelé à donner son avis par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 4 : Il est proposé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Fenain qui ne pose aucun problème particulier pour notre Commune. Il est précisé à l'assemblée que la réglementation oblige les communes limitrophes à émettre un avis lors des changements ou modification des PLU.

Le CM est appelé à donner son avis par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 5 : Il est proposé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Wandignies-Hamage qui ne pose aucun problème particulier pour notre Commune. Il est précisé à l'assemblée que la réglementation oblige les communes limitrophes à émettre un avis lors des changements ou modification des PLU.

Le CM est appelé à donner son avis par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 6 : Il est proposé au CM d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de compétence « assainissement non collectif », « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » de la commune de ESCAUPONT (Nord), avec transfert de compétence « eau potable » et « défense extérieure contre l'incendie » de la commune de CUVILLERS (Nord), avec transfert de compétences « eau potable » et « défense extérieure contre l'incendie » pour les communes d'OSTRICOURT et THUMERIES (Nord), avec transfert de compétences « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » pour la commune de CAULLERY (Nord), avec transfert de compétence « eau potable » pour la commune de LA SELVE (Aisne), avec transfert de compétence « eau potable » pour la commune de LA MALMAISON (Aisne).

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur ces nouvelles adhésions.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 7 : Étant donné le concours apporté par le comptable du Trésor pour assurer des prestations de conseil, il est proposé d'accorder l'indemnité annuelle correspondante à Monsieur Antonio SORICELLI au taux de 100%.

Le CM est appelé à donner son avis par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 8 : M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'instaurer un nouveau tarif à la régie « restauration scolaire ». En effet il souhaite mettre en place un tarif spécifique pour les enfants ayant des allergies alimentaires et ne pouvant prendre le repas fourni par le restaurant scolaire. Il souligne que ce service ne serait accordé que sur présentation d'un certificat médical explicite avec un protocole alimentaire précis stipulant que l'état de santé de l'enfant ne lui permet pas de manger les repas servis à la cantine. Le responsable de l'enfant amènerait donc le repas. Il propose de fixer le prix du ticket à 1 €.

Le CM est appelé à donner son avis par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

II – Travaux

Récapitulatif :

- Les travaux de l'église se poursuivent sans problème particulier.
- Les nouveaux ateliers municipaux sont en cours et se déroulent normalement.
- Les travaux de désamiantage de l'ancienne société Del Rosso commenceront en octobre.

III – Finances

Investissement :

Recettes 862 664.24 € (dont R001 (excédent d'Investissement) de 276 095.07 € et 1068 (Excédent d'Investissement Capitalisé) de 500 000 €)

Dépenses 385 551.44 €

Fonctionnement :

Recettes 1 015 517.48 € (dont R002 (excédent de Fonctionnement de 238 892.21 €)

Dépenses 604 683.69 €

Les opérations budgétaires sont conformes aux prévisions.

IV – Informations diverses

- CCCO (Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) Observatoire départemental de l'Habitat : portrait Cœur d'Ostrevent et Erre
- Recueil des actes administratifs du SDIS
- Agence de l'Eau : prix et services de l'Eau et de l'Assainissement
- PLH Communautaire : présentation et relevé de conclusion
- Conférence Intercommunale du Logement : point d'étape
- Comité de Pilotage « Bassin Minier Unesco » : compte rendu
- Stratégie locale des risques d'inondation Scarpe Aval : plaquette de communication
- Conférence Nationale des Territoires : discours d'ouverture de la séance plénière
- SCOT : outils de l'urbanisme n°1
- Maisons et Cités : rapport d'activité 2016

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 19h35.

Anciens Combattants

ACPG-CATM : Au cours de leur Assemblée annuelle, l'ensemble des membres et responsables de la section des **Anciens Combattants** ACPG-CATM, dont la moyenne d'âge est de 78 ans, invitent toutes les générations combattantes ou non combattantes, à les rejoindre, pour poursuivre ensemble le **DEVOIR de MÉMOIRE**. Nous avons besoin de vous.

Vous les **Militaires** des Opérations extérieures (OPEX) vous pouvez désormais obtenir la carte du Combattant dès 120 jours de présences.

Vous les **Sympathisants** qui vous reconnaissez et adhérez à nos valeurs, vous qui souhaitez que nos Commémorations ne tombent pas dans l'oubli, dans l'ignorance, le désintéressement,

N'HESITEZ PAS À NOUS REJOINDRE.

Prenez contact avec :

Le Président : HERNEQUE G. tél : 03.27.86.66.33

Vice-Président : LECOCQ M. tél : 03.27.86.37.84

Le Trésorier : SENECHAL F. tél : 03.27.96.17.13

RECENSEMENT MILITAIRE

- nés en octobre, novembre, décembre 2001 jusqu'au 08 janvier 2018

Liste des pièces à fournir :

- la pièce d'identité du jeune à recenser,
- le livret de famille des parents,
- un justificatif de domicile (facture d'eau, de gaz, avis d'imposition etc...)

Se présenter en Mairie, où une attestation de recensement vous sera délivrée, à conserver précieusement.

Elle vous sera utile pour passer les examens soumis au contrôle de l'égalité (baccalauréat, permis de conduire, concours etc...)

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

- Au jardin de **Zolies Fleurs** : nettoyage, entretien Tombes/Sépultures, fleurissement. Nettoyant à base de produits naturels, 601 rue Jean Jaurès 59171 Erre. Page Facebook : au jardin de Zolies Fleurs tél : **06.73.64.39.86**. Également vente de compositions florales et bouquets ainsi que décorations (pour tous types d'événements) Tout se fait à la commande car je n'ai pas de boutique. Livraison gratuite.
honorine007@yahoo.fr

Amicale pour le don du sang bénévole de Somain et des environs

Calendrier des collectes public pour 2018

Jeudi 11/01/2018	collecte salle d'œuvre sociale	Hornaing	10H00-12H30/14H00-18h00
Jeudi 15/02/2018	collecte foyer Henri Martel	Somain	10H00-12H30/14H00-18h00
Jeudi 08/03/2018	collecte salle polyvalente	Fenain	10H00-12H30/14H00-18h00
Jeudi 12/04/2018	collecte salle des fêtes	Erre	10H00-12H30/14H00-18h00
Jeudi 03/05/2018	collecte foyer Henri Martel	Somain	10H00-12H30/14H00-18h00
Jeudi 12/07/2018	collecte salle des fêtes	Marchiennes	10H00-12H30/14H00-18h00
Jeudi 02/08/2018	collecte salle polyvalente	Fenain	10H00-12H30/14H00-18h00
Jeudi 13/09/2018	collecte salle des fêtes	Erre	10H00-12H30/14H00-18h00
Dimanche 07/10/2018	collecte foyer Henri Martel	Somain	08h30-12h30
Jeudi 15/11/2018	collecte salle d'œuvre sociale	Hornaing	10H00-12H30/14H00-18h00
Jeudi 13/12/2018	collecte salle des fêtes	Marchiennes	10H00-12H30/14H00-18h00

11 collectes programmées afin de mieux accueillir les donneurs.

- Nouveaux** : 1) le lieu de prélèvement de Somain change, ce sera la salle du foyer Henri Martel
2) bienvenu à la commune de Erre qui intègre le réseau des collectes
3) une collecte aura lieu le dimanche matin

État civil

Bienvenue aux nouveau-nés :

- BOUCLY Noah le 20 mai
- BULOT Gabrielle le 19 juillet
- PRIMOSIG Célian le 25 juillet
- RENAUD Castille le 2 septembre
- LAMBERT Gabin le 22 septembre
- CANIVET Elisa le 6 novembre

Nos félicitations aux époux

- VIVERGE Jacques et MANGEZ Sylvie le 10 juin
- PEZZA Jean-Luc et BILLON Margaux le 22 juillet
- TISON Frédéric et ROUSSEL Aude le 29 juillet
- FÉDERBE Stéphane et MENGAL Mélodie le 26 août
- POTIEZ Cédric et ROUCOUX Stéphanie le 16 septembre
- AGBESSI Sonagnon et Julien Corinne le 23 septembre

Ceux qui nous ont quittés :

- PAGNIEZ Louise veuve MARTINACHE le 19 mai
- PIT Daniel le 1^{er} juillet
- BRASSART Charline veuve LENGRAND le 10 octobre
- DEL ROSSO Terenzio le 14 octobre
- MACAREZ Léon le 28 octobre

La Municipalité reçoit les écoliers de ERRE pour le grand spectacle de Noël



Jeudi 14 décembre à 9 h 30

à la salle des fêtes

À l'issue du spectacle, Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux remettront aux enfants leur cadeau de fin d'année.

Seuls les enfants scolarisés à ERRE assisteront au spectacle. L'équipe pédagogique se chargera de les emmener à la salle des fêtes et assurera l'encadrement de ce divertissement.

Les parents reprendront leur(s) enfant(s) aux portes de la salle des fêtes.





REPAS DES AÎNÉS

**Dimanche 11 février 2018
à 12 h à la salle des fêtes**

Un repas entre amis, des chants, des danses... Venez nous rejoindre et passer une bonne journée.
Si vous avez 65 ans et plus, seul(e) ou en couple, le C.C.A.S. aura l'honneur et la joie de vous accueillir
au repas des Aînés. Pour le conjoint n'ayant pas l'âge requis, une participation de 35 € sera demandée.

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Claudine GORGUET



REPAS DES AÎNÉS 2018

Coupon de réservation à retourner en Mairie avant le 27/01/2018

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	AGE	GRATUIT ? (OUI/NON)*

TOTAL :

_____ €

Adresse :

Peut se déplacer :

OUI

NON

****Gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus.***

Le conjoint n'ayant pas l'âge paie 35€



Harmonie Municipale – Agenda 2017-2018

Concert de Noël

remise des diplômes aux élèves de l'école
de musique



Samedi 16 décembre 2017 - 17h30

Maison des associations

Renseignements :

Laurence Hector tél : 06 31 15 11 71



Harmonie municipale



17 février 2018 - Concert Folk Rock

Première partie



Commémoration du 11 novembre



Accueil des nouveaux arrivants

Responsable de la publication : Alain PAKOSZ, Maire.

Comité de rédaction : Francis SENECHAL.

Bulletin imprimé en Mairie (682 exemplaires)